

L'AFRIQUE DANS LE NOUVEAU "DÉSORDRE" INTERNATIONAL

PAR

John-Francis MBALA

*Doctorant en Sciences Politiques
Université de Picardie Jules Verne*

D'emblée, intégrer dans les discussions portant sur le thème, désordres et territoires, les problèmes politiques africains suscite une série d'interrogations : "En quoi les mutations géopolitiques en Afrique¹ en général et dans la région des Grands Lacs en particulier intéressent ce thème mais aussi d'autres sphères politiques notamment le Nord pour ne pas dire «l'Occident» et précisément la France ?"

A l'ordre hérité de Yalta s'est substitué un "ordre" nouveau qui révèle cependant un paradoxe dès lors que la complexité des enjeux voire leurs imbrications semblent s'inscrire dans une logique conflictuelle sinon laissent prévaloir la thèse d'une société internationale "anarchique"². Pierre de Sernaclens explique que pour les réalistes la scène internationale est un milieu "anarchique". La vision des réalistes (dit-il) est pessimiste, et l'histoire du XX^e

1. L'Afrique, faut-il le préciser, est plurielle. Sa diversité justifie d'ailleurs le recours au terme "les Afriques". Il s'agira essentiellement dans la présente étude de l'Afrique au sud du Sahara et/ou l'Afrique noire, mais celle-ci en tant que composante de la société internationale d'où une analyse s'appuyant sur la dialectique Nord - Sud.

2. Cf. De Sernaclens (P.), *La politique internationale*, Armand Colin, 1992 p. 17. Pour les réalistes, "la politique internationale a pour objet principal les relations entre Etats. Or, ces derniers sont souverains, et nulle autorité ne peut imposer le respect d'un régime de droit. Ils sont libres de se faire justice, donc de recourir à la force pour assurer la défense de leurs intérêts nationaux. En s'inspirant des considérations de Hobbes sur l'état de nature, en reproduisant sa vision pessimiste de l'homme, ils définissent le milieu international comme anarchique".

siècle semble leur donner raison. “*La force fait droit*”³. Le génocide du Rwanda en 1994 semble en effet étayer cet argument.

S’il conviendra d’épouser le terme “nouvel ordre international”, en revanche il apparaîtra intéressant de prendre le contre-pied des approches allant dans ce sens pour ouvrir sur un angle d’attaque “nouveau”. En effet, si la société internationale évolue vers un “ordre” nouveau, il reste beaucoup plus probable que celui-ci émergera des décombres du “désordre” international qui prévaut dans les temps actuels. La prise en compte de la relation ordre/désordre sera par conséquent incontournable pour appréhender la causalité et/ou mieux les corrélations des éléments qui participent aux contestations des ordres politiques, lesquelles contestations ébranlent en Europe les frontières héritées de Yalta (Ex. Yougoslavie, réunification de l’Allemagne...) et en Afrique celles qui sont la conséquence des découpages territoriaux voulus par la Conférence de Berlin. Ces deux aspects, ordre et désordre, sont indissociablement liés. Aussi, nous admettons que la notion d’ordre est inhérente à celle du désordre⁴ ; d’où la reconnaissance d’une fonction du désordre au sein même de l’ordre.

En ce sens, les désordres territoriaux (qui remettent en cause les thèses d’une société internationale “pacifique”) montrent que les relations interétatiques, si elles sont conflictuelles et génèrent des désordres sporadiques, s’inscrivent néanmoins dans une sorte “d’anthropie” dont le mécanisme et/ou la régulation correspondrait à une sorte de “théorie de la main invisible” développée par Adam Smith. Ceci, pour rompre avec l’afropessimisme qui a tendance à s’installer dans les discours, afropessimisme qui résulte de la permanence des crises politiques en Afrique et de l’instabilité des processus de transition démocratique. Si les mutations du système international laissent entrevoir une dynamique composée d’îlots d’instabilité, de chaos qui néanmoins n’entrave pas son autorégulation, il n’en demeure pas moins vrai que les actions d’une part des organisations internationales telles que l’Organisation des Nations Unies et d’autre part des puissants lobbys financiers, participent au devenir de l’humanité et tentent d’orienter le système vers un “ordre” qui du reste est précaire compte tenu de la faiblesse de la régulation internationale.

Dans ce contexte de recomposition des ordres politiques, l’Afrique offre un exemple concret de l’impossibilité de dissocier la notion d’ordre de celle du désordre. Dans un monde qui se rétrécit, conséquence des nouvelles technologies de l’information (démultiplication des réseaux de communication : internet, programmes télévisés diffusés par satellites...), dans un monde qui se construit autour de l’éclatement culturel (revendications identitaires, contestations des frontières conventionnelles...) autour de la dialectique mondialisa-

3. *Ibidem* p. 17.

4. Dupuy (J.-P.), *Ordres et désordres*, Paris, ed. du Seuil, 1982.

tion/fragmentation (globalisation, montée des flux transnationaux / nationalismes exacerbés, ethnicité...) pourquoi et comment l'Afrique ne peut qu'être incontournable dans la tentative et/ou la démarche scientifique du chercheur qui veut comprendre, expliquer, anticiper sur les événements en s'appuyant sur le thème qui fait l'objet de la présente étude, à savoir désordres et territoires ? Il conviendra d'évoquer l'effet "domino" et/ou les conséquences du nouvel "ordre" international sur les ordres politiques africains, notamment les éléments "contrôlés" qui participent à l'émergence d'un "ordre" nouveau mais ordre qui immédiatement fait place à des éléments "incontrôlés" qui laissent émerger un "désordre" nouveau.

La chute du mur de Berlin, conjuguée à la dislocation du bloc communiste en Europe de l'Est et l'implosion de l'URSS, introduiront une nouvelle donne : l'émergence d'un "ordre" nouveau (I), lequel "ordre" ne manque pas d'avoir des répercussions sur les ordres politiques internes en Afrique. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à propos de la réception par les régimes africains du "vent de démocratie" venu de l'Europe de l'Est, si elle produit une "prise de conscience" de l'inéluctable évolution vers un "ordre" politique nouveau, en revanche elle participe simultanément à l'instauration d'un "chaos" nouveau fait de périodes de turbulences plus ou moins prolongées au regard de la démultiplication des violations des droits de l'homme dans les espaces politiques, d'où l'émergence d'un désordre nouveau (II).

I - L'ÉMERGENCE D'UN "ORDRE" NOUVEAU

La tendance à la globalisation sinon à l'universalisation des concepts politiques qui prévalent dans le nouvel ordre mondial à savoir, la démocratie des régimes et l'économie des marchés rencontrera une série de résistances dues aux particularismes (ethniques, nationalismes exacerbés...). Aussi, conviendra-t-il de discuter la relation ordre/désordre à travers la dialectique "mondialisation/fragmentation" (A) avant d'évoquer les modalités adoptées dans les relations interétatiques pour la mise en œuvre de ces concepts ; ceci en remettant en cause la notion dite de "conditionnalité" dans les rapports Nord-Sud, laquelle notion cache la véritable nature des enjeux (B).

A) "Mondialisation/fragmentation" : vers une universalisation des enjeux

La rupture de la bipolarité et la "fin" de la guerre froide ne justifiaient plus le soutien inconditionnel des deux grands, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, aux régimes autoritaires des pays du Sud dès lors que les critères de la légitimité internationale s'articulaient désormais autour du respect des droits de l'homme et de l'évolution vers l'Etat de droit.

Dans l'ordre hérité de Yalta la légitimité d'un chef d'Etat et son régime était liée à leur positionnement géostratégique en fonction du clivage Est/Ouest et/ou de leur allégeance à "Moscou" sinon à "Washington". La recomposition des critères de la légitimité internationale a eu pour effet l'instauration d'un "ordre" nouveau qui cependant s'est révélé très vite illisible compte tenu des résistances au changement dans les pays du Sud, tant en Afrique qu'en Asie par exemple.

Le recours à la dialectique centre-périphérie participe à l'explication des mutations politiques en Afrique. Avec l'apaisement des conflits du centre, l'ONU tend à jouer véritablement son rôle visant à maintenir la paix en garantissant la sécurité collective et le respect des droits de l'homme. De la sorte, les pays périphériques, précisément les régimes autoritaires, ont été dans l'obligation de s'adapter au temps mondial en faveur des libéralisations politiques. Si la démocratie d'inspiration occidentale, dite démocratie des marchés qui fait prévaloir l'aspect concurrentiel, est érigée par les pays du Nord tels que les Etats-Unis ou le Canada comme une donne universalisable et ainsi susceptible de s'appliquer à tous les pays, ils ont fait têt de déchanter⁵. En effet, les contestations des ordres politiques, mais d'abord du cadre étatique ainsi que des frontières conventionnelles qui devait permettre l'instauration de la démocratie, se sont multipliées tant en Europe (ex.Yougoslavie) qu'en Afrique (Rwanda). Par ailleurs, l'éclatement culturel dû aux crises d'identité et la remise en cause des territoires nationaux sont autant d'éléments qui compromettent les processus de transition démocratique.

En ex.Yougoslavie, les épurations ethniques dues à un nationalisme exacerbé vont dans le sens de ce qui est soutenu dans la présente étude, l'émergence d'un "ordre" précaire. Le génocide du Rwanda, conséquence de la prédominance du facteur ethnique dans la vie politique a été une résistance à l'universalisation de la démocratie des marchés. En Asie, comme c'est le cas en Chine, la marche vers l'économie des marchés ne s'effectue pas simultanément à une évolution vers la démocratie dès lors que la question des droits de l'homme est éradiquée des discours. Cependant les politologues soutiennent qu'à long terme l'économie des marchés contraindra le système politique chinois à subir des inflexions par l'adoption inéluctable de la démocratie d'inspiration occidentale.

A "l'émergence des biens communs" — protection de l'écosystème menacé par la diminution de la couche d'ozone, lutte contre les disparités économiques entre le Nord et le Sud — qui nécessite une défense commune s'est ajoutée la défense de l'individu désormais considéré comme acteur des relations internationales, d'où une évolution juridique vers une sorte de "devoir" d'ingérence.

5. Si l'universalisation des enjeux apparaît inéluctable, elle rencontre cependant des critiques virulentes. Voir à ce sujet, Mortin (H.-P.), Schuman (H.), *Le piège de la mondialisation*, Solin, Actes du sud, 1997. Voir également, *Politis* n° 444 - jeudi 15 mai 1997, p. 10 - 15, Dossier : *Mondialisation : 20% d'élus, 80% d'exclus*.

Mais la fragmentation des allégeances dans un monde qui se veut multipolaire et pourtant dominé par "l'hégémonisme" américain apparaît comme une entrave à l'universalisation des enjeux en raison des "anomalies de la société mondiale"⁶ : intégrisme islamique en Algérie, "ingérence" américaine en Somalie, guerre du Golfe, etc. Et cependant l'on aura parlé d'un "ordre" nouveau. Pour inciter les régimes africains à instaurer des réformes démocratiques, les Etats du Nord ont eu recours à la politique de la "carotte et du bâton" d'où une conditionnalité qui révèle plutôt une manipulation du discours.

**B) "Conditionnalité" et "bonne gouvernance"⁷ :
deux notions au contenu vide de sens**

Subitement les libéralisations politiques sont apparues comme un préalable au développement. Ainsi, la contestation du rapport monopartisme-développement, rapport facteur de désordre (1). Conjugués aux libéralisations économiques, les discours autour de la conditionnalité dite politique et/ou le couplage démocratie-développement s'inscrivent dans la contribution à l'élaboration d'un "ordre" que l'on veut nouveau (2).

**1. De la conditionnalité économique : couplage
monopartisme-développement...**

Durant la décennie 1980-1990, pour permettre aux Etats africains de continuer à bénéficier des concours extérieurs en assainissant les économies qui ne sont pas viables dans leur fonctionnement, les bailleurs de fonds internationaux, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ont conditionné l'octroi de nouvelles aides à l'adoption des plans d'ajustement structurel (P.A.S). Le but des P.A.S. était de limiter le rôle de l'Etat dans la production et dans le contrôle de l'activité privée. Or, le dirigisme étatique des régimes autoritaires africains, les interventions excessives de l'Etat dans l'activité privée — d'où l'infantilisation de la "société civile" — empêchaient l'émergence des initiatives privées et participaient au contraire à l'amplification des crises économiques, lesquelles crises, conjuguées aux crises sociales, provoquaient des "désordres" sociaux : manifestations contre la rigueur budgétaire imposée par les P.A.S, contre les injustices sociales⁸, etc.

6. Cf. Badie (B.), Smouts (M.-C.), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, PFNSP et Dalloz, 1992, p. 113.

7. Terme fréquemment utilisé par les institutions financières internationales notamment la Banque Mondiale et maintes fois repris lors du sommet franco-africain de Ouagadougou pour traduire la volonté des principaux bailleurs de fonds de l'Afrique de conditionner l'octroi de l'aide à une bonne gouvernance.

8. Chossudovsky (M.), "Les fruits empoisonnés de l'ajustement structurel", in : *Le Monde diplomatique*, septembre 1984, p. 8 ; cf. également Jones (C.) et Kiguel (M.), "L'Afrique en quête de prospérité : l'ajustement structurel a-t-il eu des effets positifs ?" in : *Finances et développements*, Juin 1994, p. 2-5 ; cf. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, Paris 1994.

Pour maintenir la stabilité économique en Afrique, les régimes forts étaient certes contestés mais l'aide économique du Nord n'était pas interrompue car l'attribution de celle-ci répondait essentiellement aux exigences d'une conditionnalité économique : réduction des déficits budgétaires notamment pour bénéficier de l'aide. Peu importait qu'un régime soit dictatorial ou autoritaire. *“En cas d'instabilité politique, on a souvent considéré l'autoritarisme comme un expédient utile, malgré tout, pour la bonne conduite des affaires. Des années cinquante jusqu'à la fin des années soixante-dix, il était largement admis que les politiques de développement demandaient du temps pour porter leurs fruits, ce qui était incompatible avec la politique à courtes vues qu'impliquaient les cycles électoraux. La démocratie pensait-on portait en germe une tendance au populisme”*⁹.

Au nom du “tout économique” et des paradigmes autour de l'économie — notamment le discours de stabilité économique — les revendications allant dans le sens des libéralisations politiques étaient perçues comme des revendications subversives pouvant engendrer des “désordres” dans les ordres politiques internes en Afrique, d'où l'éradication dans les discours des projets relatifs aux mutations des systèmes politiques africains dans le contexte de l'ordre bipolaire. La rupture de la bipolarité a contraint à la recomposition des allégeances provoquant par là même, suite au “nouveau” discours autour de l'Etat de droit¹⁰ et la question des droits de l'homme, l'ébranlement des systèmes politiques monopartisans en Afrique.

2. ... A la conditionnalité politique : couplage démocratie-développement

Il convient d'ores et déjà de ne pas considérer “l'émergence” de la notion de conditionnalité politique dans les discours comme une rupture avec la conditionnalité économique dans les politiques de coopération du Nord avec le Sud mais au contraire comme une notion “greffée” sur les discours autour des libéralisations économiques. En France, le ministre de la coopération Jacques Pelletier, dans un discours prononcé dès janvier 1990 dans le contexte des mutations politiques en Europe de l'Est se fait le chantre du rapport démocratie-développement ; il déclarait *“qu'il n'y a pas de démocratie sans développement mais qu'il n'y a pas non plus de vrai développement sans démocratie, sans possibilité offerte aux hommes et aux femmes d'exprimer leurs capacités”*¹¹.

Cette réorientation de la politique africaine de la France correspondait au discours dominant sur la scène internationale. En 1990, le président américain George Bush exprimait ainsi sa représentation des mutations internationales :

9. Cf. “La Banque Mondiale et la réforme de l'Etat dans les pays en voie de développement” in : *Problèmes économiques*, n° 2255, 26 décembre 1991, p. 9.

10. Cf. à propos de cette notion Chevallier (J.), *L'Etat de droit*, Paris Montchrestien, 2ème édition, 1995.

11. Jacques Pelletier, ministre de la coopération, propos rapportés dans *Marchés tropicaux*, 13 janvier 1990, p. 87.

“Maintenant, nous voyons apparaître un nouvel ordre mondial (...). Un monde où les Nations unies, libérées de l'impasse de la guerre froide, sont en mesure de réaliser la vision historique de leurs fondateurs. Un monde dans lequel la liberté et les droits de l'homme sont respectés par toutes les nations”¹². L'année suivante, le “consensus” autour de la condamnation de l'agression irakienne dont était victime le Koweït est apparu comme un signe annonciateur d'un “ordre” nouveau. Tout au contraire, il ne s'agira pas de “la fin de l'histoire”¹³ comme l'écrit Francis Fukuyama en 1992 mais plutôt du début d'une “histoire nouvelle” si on peut dire ou tout au moins d'un “ordre” en rupture avec celui hérité de Yalta.

Le découplage monopartisme-développement résultait de la persistance des crises économiques. Autrefois, il était clairement admis dans les institutions financières internationales que “la rigueur économique ne peut atteindre les objectifs assignés que si le gouvernement peut contrôler les mouvements sociaux”¹⁴. Or, à la fin de la décennie 1980-1990, les désordres sociaux s'accroissent sous l'influence des changements en Europe de l'Est (chute de la dictature de Ceausescu en Roumanie, avènement de Vaclav Havel en Tchécoslovaquie...), événements dont la réception en Afrique entraîne la contestation des ordres politiques.

François Constantin traduit bien ce qui précède : “La conclusion simpliste, qui constituait le credo des décennies antérieures était qu'il fallait donc un gouvernement fort ; aujourd'hui, la conditionnalité s'exprime de manière plus fine ; pour rester maître de la situation interne, un gouvernement doit être légitime, ce qui signifie, dans la nouvelle tradition libérale dominante, reposer sur le principe de la démocratie pluraliste. C'est la démocratie ajustée”¹⁵.

Le lien entre démocratie et développement n'est cependant pas récent dans les discours relatifs aux politiques de coopération par exemple entre l'Union européenne et l'Afrique. Il en fut question lors de la renégociation des accords de Lomé, que ce soit en 1984-1985 ou en 1989-1990. L'article 5 de la convention de Lomé IV dispose : “La coopération vise un développement centré sur l'homme son acteur et bénéficiaire principal, et qui postule donc le respect et la promotion de l'ensemble de droits de celui-ci (...). Dans une telle perspective, la politique de développement et la coopération sont étroitement liées au respect et à la jouissance des droits et libertés fondamentales de l'homme”¹⁶.

12. Discours du président Georges Busch le 6 mars 1990.

13. Cf. Fukuyama (F.), *La fin de l'histoire*, Plon, 1992.

14. Constantin (F.), “L'Afrique, ajustement et conditionnalité” in : *L'Ordre mondial rélâché, sens et puissance après la guerre froide*, Zaki Laidi (dir.) PFNSP, 1993, p. 249.

15. *Ibidem* p. 249.

16. *Le courrier ACP/CEE* n° 28, Juillet-Août 1991.

Prenant acte de la nouvelle donne politique et/ou "la genèse d'un nouvel ordre mondial", Jacques Pelletier inscrivait son action dans une perspective "d'assainissement financier, de lutte contre la corruption à tous les niveaux, de rénovation économique et de construction de l'Etat de droit"¹⁷. Ces propos prendront de l'ampleur lors du sommet franco-africain de la Baule (19-21 juin 1990) au cours duquel le président François Mitterrand introduit officiellement la conditionnalité politique. Il déclarait que "la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de libertés"¹⁸. Par ailleurs, il précisait que l'aide de la France sera "plus tiède en face des régimes qui se comporteront de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il sera possible"¹⁹.

Si les chefs d'Etats africains "boudent" ce discours qu'ils considèrent "paternaliste" voire "néocolonialiste", un certain nombre acceptent toutefois de se lancer dans "l'expérience" de la transition démocratique. Il faut cependant préciser que la plupart des régimes autoritaires avaient anticipé sur une éventuelle redéfinition de la politique africaine de la France ; d'où l'instauration des processus de transition bien avant le sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à La Baule. Il s'en est suivi une série de débats à travers différentes formules adoptées pour inscrire l'Afrique dans un "ordre" nouveau : consultations populaires, conférences nationales, conclaves...

A leur manière les chefs d'Etat, celui du Gabon, du Togo, pour n'en citer que quelques-uns, instaurent, non sans quelques réticences, un dialogue avec l'opposition politique. En Côte d'Ivoire comme au Zaïre, les marches de libération nationale que déclenchent les étudiants entraînent des affrontements avec les forces de "l'ordre" pour ne pas dire les militaires. Le 14 janvier 1990, le président Mobutu déclarait : "*La perestroïka ne concerne pas les zaïrois*". Quelques mois plus tard, seulement le 24 avril 1990 après une série de consultations populaires, il décidait la fin du Parti-Etat fondé sur le monopartisme et déclarait l'instauration de la période de transition démocratique ainsi que l'ouverture politique vers le multipartisme.

Pour l'Afrique, l'heure était au changement. Mais en réalité, il s'agissait de manipuler le "discours de la Baule", celui de la conditionnalité en s'inscrivant dans la voie du changement afin de poursuivre la politique de "pompage" des ressources financières et matérielles du Nord. Par ailleurs la "survie" des économies africaines étant de plus en plus tributaire de l'aide internationale,

17. Cf. *Le Monde* 7-8 janvier 1990.

18. Propos du président François Mitterrand dans *Le Monde* du 22 juin 1990. M. Mitterrand lie l'octroi de l'aide aux efforts de démocratisation.

19. *Ibidem* p. 8. Voir également à propos de la conditionnalité politique, Bagiotti (I.), "Discours allemand et conditionnalité démocratique" in : *Politique africaine*, Karthala décembre 1995, p. 19-33 ; voir aussi M. J., "Le Canada liera son aide au progrès de la démocratie" in : *Le Monde* 23 novembre 1991, p. 4.

s'adapter aux nouveaux critères de la légitimité internationale est apparu comme une stratégie incontournable. Dans cette vaste entreprise, les élites du Nord comme celles du Sud ont tenté de préserver le capital de confiance dont elles disposaient sinon d'en acquérir pour continuer à avoir accès aux lieux de rencontres sur la scène internationale et ainsi partager les ressources internationales à leur profit à travers des réseaux clientélares constitués de multiples allégeances plus ou moins "occultes", révélant ainsi l'incohérence des discours sur la "démocratie"²⁰.

De la sorte, la conditionnalité dite politique est apparue comme une énorme "supercherie" car en effet elle sera vidée de son sens par les "désordres" sociaux qu'elle a engendrés : dévaluation du franc CFA qui participe à l'amplification des crises économiques, développement voire "officialisation" de l'économie informelle, corruptions qui faussent le jeu démocratique par l'irruption et la prolifération des vrais-faux partis politiques et/ou "partis alimentaires". Donc autant d'éléments qui favorisent le dysfonctionnement des ordres politiques.

II - L'ÉMERGENCE D'UN "DÉSORDRE" NOUVEAU

L'imbrication de la relation ordre/désordre dans les ordres politiques africains conjuguée à l'influence des facteurs externes sur les facteurs internes ne rend pas aisée la lecture des enjeux dès lors que le monopartisme a été substitué par un "multipartisme de façade" en dépit de l'instauration des processus de transition démocratique (A). Les contraintes de la politique extérieure des Etats qui privilégient un certain réalisme dans la conduite des affaires ont contribué à saper les évolutions vers une réelle démocratie en Afrique (B).

A) De la démocratie "dictatoriale" : ethnicité, nationalisme...

De même que le monopartisme, l'adoption du multipartisme n'a pas permis d'éradiquer les désordres économiques, politiques et sociaux à travers l'Afrique. La question posée suite à la contestation des Etats autoritaires qui quadrillaient la société civile empêchant par ses interventions excessives la libération des initiatives privées était : "*La démocratie est-elle un préalable au développement ?*"²¹. Cette interrogation qui n'en est qu'une parmi tant d'autres reste d'actualité. Cependant, depuis le tournant de 1990, si les Etats africains ont opté pour la voie démocratique, en revanche le redécollage économique n'a toujours pas été annoncé. Tout au contraire les crises économique et politique se sont amplifiées. Ainsi, une question reste posée : "*Quelle démocratie pour l'Afrique ?*"²².

20. Sur le clientélisme international, voir Constantin (F.), Coulon (C.), *La difficile décolonisation de la diplomatie africaine*, Bordeaux, CEAN-IEP, 1977, p. 219-236.

21. Cf. Brunel (S.), *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, PUF 1995, p. 47.

22. Cf. Debbasch (C.), "Quelle démocratie pour l'Afrique ?" in : *Jeune Afrique* n° 1749 du

C'est à juste titre que Guy Hermet précise que la démocratie "s'applique aux passages de forme d'autoritarisme à la démocratie (...), on parle alors couramment de « transition démocratique », étant entendu que la transition ne constitue en réalité qu'un laps de temps intermédiaire à l'issue incertaine, dont rien n'assure qu'il doit déboucher vraiment sur la démocratie"²³. En effet, si l'on se réfère au cas du Rwanda, l'adoption des accords d'Arusha le 4 août 1993, qui prévoyaient le partage du pouvoir entre les forces gouvernementales et l'opposition et instaurent une période de transition démocratique, a débouché sur un génocide en 1994, génocide dont les conséquences (déplacement des populations, affrontements zaïro-rwandais...) provoquent encore aujourd'hui des déséquilibres géopolitiques voire écologiques.

Le discours de La Baule en 1990 avait fait naître beaucoup d'espoir. Constatant les difficultés rencontrées par les Etats africains et/ou les résistances aux changements, le président François Mitterrand nuancera ses recommandations lors du sommet de la Francophonie au palais de Chaillot en 1991 en précisant que chaque pays devait suivre son "rythme" dès lors que la voie était empruntée. Mais les mesures annoncées depuis La Baule vont désillusionner les "afro-optimistes" si on peut dire²⁴.

La manipulation du discours par les caciques des ex-partis uniques en Afrique a très vite révélé le "non-dit" car il s'est agi souvent sinon toujours d'un "multipartisme de façade" mais encore d'une "démocratie dictatoriale" : au Togo, répression sévère des étudiants²⁵ et des membres de l'opposition par l'armée en décembre 1991, l'année précédente au Zaïre dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, massacre des étudiants à l'université de Lubumbashi²⁶.

Les violences politiques montrent qu'il ne suffisait pas "d'importer"²⁷ des notions démocratiques, les "imposer" aux sociétés africaines pour amener les Etats à s'inscrire dans le nouvel ordre mondial qui serait édifié autour des valeurs libérales.

(suite note 22) 14 au 20 juillet 1994, p. 15. Voir aussi, Wauthier (C.), "Démocratie, développement, ces mots piégés..." in : *Le Monde diplomatique* juillet 1990, p. 4.

23. Hermet (G.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin 1994, p. 80.

24. Cf. Bernard (C.), "Les fausses promesses de La Baule" in : *Le Monde* 2 janvier 1992, p. 2

25. Cf. Comi M. Toulabor, "Jeunes, violences et démocratisations au Togo" in : *Afrique contemporaine* n° 180, oct-déc. 1996, La documentation française p. 116. Cf. Mbembe (A.), *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, L'Harmattan, Paris 1995.

26. Cf. Braeckman (C.), "Multipartisme et répression au Zaïre" in : *Le Monde diplomatique*, juillet 1990, p. 5. Voir également Piermay (J.-L.), "Les massacres de l'université de Lubumbashi (11 et 12 mai 1990)" in : *Politique africaine* n° 44, Karthala, décembre 1991, p. 92. Voir Digekisa-Piluka (V.), *Massacres de Lubumbashi Zaïre 11-12 mai 1990, Dossier d'un témoin-accusé*, L'Harmattan 1993.

27. Cf. Badie (B.), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard 1993.

“L’occidentalisation” des ordres politiques africains a rencontré des obstacles dus aux particularismes relatifs à chaque Etat. La confusion entre les deniers publics et les deniers privés en Afrique correspond aux politiques redistributives du système néo-patrimonial. Le néo-patrimonialisme se distingue du patrimonialisme par “l’institutionnalisation” de la corruption. Cependant, il n’est que le prolongement du patrimonialisme. Comme l’explique d’ailleurs Jean-François Médard qui fait référence à Max Weber, le patrimonialisme est un type idéal de domination traditionnelle fondée sur l’absence de différenciation entre le public et le privé²⁸. La conception traditionnelle du pouvoir appliquée à la gestion de la “chose publique” par les chefs d’Etat justifiait pour ceux-ci une appropriation de la production nationale à des fins personnelles. Plus généralement, les présidents africains portent souvent une double casquette : chef de l’Etat et chef tribal ; tel a été le cas de Houphouët-Boigny (Côte d’Ivoire) et Mobutu (Zaïre) pour n’en citer que quelques-uns.

Dans l’ordre politique qui s’installe à partir de 1990, la dénonciation de ce qui pour les occidentaux et les peuples sous l’emprise des systèmes monopartisans correspondait à la corruption n’a pas permis d’instaurer un ordre nouveau. Tout au contraire, en dépit de la recomposition politique dans le contexte des démocratisations, la forte personnalisation²⁹ des rapports politiques a joué en faveur des membres des mouvances présidentielles issues des ex-partis uniques. L’instauration du multipartisme a eu pour effet l’émiettement de la vie politique. L’émergence d’une multitude de partis a contribué à fausser le jeu électoral dès lors que par le jeu des coalitions, les partis dits “partis alimentaires” tels des mercenaires vendaient leur vote — voix — au plus offrant.

En somme la “politique du ventre”³⁰ a compromis la tentative d’instaurer un ordre nouveau. Le clientélisme qui est accentué par “l’économie informelle” a été facteur de désordres. Au Togo, le président Gnassingbé Eyadema, au Cameroun, Paul Biya se sont maintenus au pouvoir par la voie des urnes. Cependant le résultat des élections a fait l’objet de vives contestations. Si des changements ont eu lieu comme au Congo, le président Lissouba successeur de Sassou n’a pas encore réussi à sortir son pays du “désordre” politique dès lors que la prédominance du facteur ethnique compromet le devenir de la démocratie. Par ailleurs le recours aux coups d’Etat par les militaires qui tentent ensuite de légitimer leur pouvoir par des “élections” a fait des émules comme

28. Médard (J.-F.), “L’Etat patrimonial” in : *Politique africaine* n° 39, Karthala, septembre 1990 p. 29. Voir du même auteur, “L’Etat néo-patrimonial” in : *Etats d’Afrique*, sous sa direction, Editions Karthala.

29. Selon Pierre Birnbaum, on entend par personnalisation, tout phénomène visant à renforcer la stature d’un dirigeant politique, cf. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, op. cit., p. 212.

30. Bayart (J.-F.), *L’Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayard 1989 ; cf. également Charlot (J.) et (M.), “L’interaction des groupes politiques” in : Grawitz (M.), Leca (J.) (dir.) *Traité de science politique*, vol. III, PUF, 1985, p. 514.

ce fut le cas au lendemain des indépendances en Afrique dans les années soixante³¹. C'est ce qui s'est passé récemment, notamment au Niger, au Nigeria et au Burundi. Les désordres en République Centrafricaine vont dans ce sens, des militaires voulant renverser un président élu de manière démocratique, M. Patassé.

Les désordres politiques sont la conséquence d'une adhésion aux groupes politiques non pas en fonction des programmes politiques mais en fonction des allégeances ethniques. Certes, une évolution récente vers un dépassement du facteur ethnique montre que l'identité nationale est enracinée dans les consciences mais parce qu'elle apparaît instable, au regard de la "démission" de l'Etat, les individus s'accrochent à des identités considérées comme stables, notamment l'identité ethnique et/ou la communauté ethnique. La disjonction des différentes identités tend à participer à l'implosion de la notion d'Etat, les frontières héritées de la Conférence de Berlin étant remises en cause. D'autres facteurs qui ne sont pas négligeables soutiennent l'idée de l'émergence d'un "désordre" nouveau dû à la nature "anarchique" de la société internationale, laquelle nature contraint les Etats à privilégier l'intérêt national et un certain réalisme sur la morale.

B) L'inadéquation du rapport politique extérieure - droits de l'homme

Comment concilier politique extérieure et droits de l'homme ? Si les discours dominants dans le nouvel ordre mondial en cours d'élaboration s'articulent autour de la problématique des droits de l'homme celle-ci en réalité n'est guère respectée à travers le monde et notamment en Afrique. Les pesanteurs d'une politique clientéliste entre les élites du Nord et celles du Sud laissent entrevoir l'incohérence des décisions prises dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et par là même participent au "sabotage" de l'instauration d'un véritable Etat de droit.

Dans les relations internationales, les Etats sont préoccupés par l'élaboration sinon la mise en œuvre des stratégies en vue de permettre le triomphe de l'intérêt national. La convergence de vue qu'ils affichent au sein des organisations politiques n'est que précaire et cache en réalité des conflits larvés. Dans la société internationale qui apparaît anarchique "*rien ne peut être injuste*", comme l'écrit Marcel Merle qui cite le philosophe anglais Thomas Hobbes. Pour ce dernier, faisant allusion à l'état de nature que l'on peut rapprocher de la nature de la société internationale, "*les notions de légitime et d'illégitime, de justice et d'injustice, n'ont pas ici leur place. Là où il n'est pas de loi, il n'est pas d'injustice. La violence et la ruse sont en temps de guerre les deux vertus cardinales*"³².

31. Cf. *Afrique-Asie* n° 78, mars 1996, *Le retour des régimes militaires en Afrique* ; voir aussi Leymarie (P.), "Les militaires africains face à l'explosion démocratique" in : *Le Monde diplomatique*, mars 1993.

32. Merle (M.), *Sociologie des relations internationales*, Dalloz 1982 p. 47.

C'est en s'inspirant de ces considérations fondées sur un certain réalisme politique (*realpolitik*) que les décideurs de la politique africaine de la France ont pris des décisions controversées. Pour empiéter sur la sphère d'influence anglophone, les contraintes de la politique extérieure de la France l'amèneront à se rapprocher du régime "dictatorial" du général Sani Abacha du Nigeria. Celui-ci avait été exclu du Commonwealth suite à l'exécution de Ken Saro Wiwa et ses compagnons le 10 décembre 1995. Le président du Nigeria sera pourtant invité au sommet franco-africain (4-6 décembre 1996) à Ouagadougou au Burkina Faso.

Marginalisé de la scène internationale suite au massacre des étudiants à Lubumbashi (11-12 mai 1990), massacre qui est imputé aux militaires de la division spéciale présidentielle, le président Mobutu avec l'appui de la France réussit à redevenir légitime grâce à sa contribution durant le génocide rwandais en 1994³³.

Le ministre délégué de la coopération, M. Jacques Godfrain interrogé en septembre 1995 sur les relations France-Zaïre et précisément sur le changement d'attitude de la diplomatie française à l'égard du chef de l'Etat zaïrois notamment à propos de sa réhabilitation expliquait : "*La politique française de coopération est aussi une politique de réalisme (...). Bon gré, malgré, le Zaïre héberge des milliers de réfugiés. Compte tenu des responsabilités qui sont les siennes en Afrique, la France n'a pas le droit d'ignorer ce qui se passe à l'intérieur des frontières de ce pays*"³⁴.

Mutineries des militaires en république Centrafricaine, "génocide par la faim" des réfugiés hutus à l'Est du Zaïre, risques de déstabilisation du pré carré francophone³⁵, autant d'événements qui placent l'Afrique parmi les grands dossiers internationaux et/ou les grands désordres internationaux. Dans l'immédiat, les désordres territoriaux dus à l'éventualité d'une implosion du Zaïre apparaissent préoccupants dès lors que le régime Mobutu qui est ébranlé ne sera pas forcément remplacé par un régime démocratique d'où la probabilité d'une instabilité régionale plus ou moins prolongée. Et pourtant Jacques Godfrain avait prévenu : "*un éclatement de la nation zaïroise retentirait dans toute l'Afrique*"³⁶.

33. Cf. Mbala (J.-F.), *Stratégies de légitimation : l'exploitation de la crise du Rwanda par la diplomatie zaïroise*, Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Approfondies de Sciences Administratives et Politiques, Faculté de droit et des sciences politiques et sociales, Amiens, septembre 1996.

34. Cf. *Politique étrangère de la France*, La documentation française, septembre 1995, p. 93

35. Cf. Leymarie (P.), "L'adieu au pré carré africain" in : *Le Monde diplomatique*, novembre 1994, p. 9.

36. Cf. *Politique étrangère de la France, op. cit.*, p. 93.

En dépit de l'intervention menée par la France en 1994 — opération Turquoise — qui permit de sauver des milliers de vies humaines, la politique africaine de la France sera vivement critiquée. Or, ces critiques ont occulté cet aspect de la politique extérieure des États qu'est la priorité donnée à l'intérêt national. Politique cynique³⁷ certes mais qui semble justifiée par la nature de la société internationale.

37. Hoffman (S.), *Morale pour les monstres froids : pour une éthique des relations internationales*, Paris, éd. du Seuil 1982.